

Nombre de conseillers

En exercice	Quorum	Présents	Votants
19	10	14	19
Date de convocation			
10/09/2026			
Date d'affichage			
18/09/2026			

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DELIBERATION N° D20260915-3

L'an deux mille vingt-six le quinze du mois de septembre 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Saussan, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence du Maire, Madame Sandrine ESSERMEANT.

Présents : Sandrine ESSERMEANT, Vincent GIRARD, Guillaume GELY, Patricia CHAUVOT, Laurent MENGUAL, Serge POUGET, Laurence BARRAULT, Damien PASSERAT, Sameh CHARFA, Franck GUIGNARD-PERRET, Elisabeth AGHION, Frédérique TARDY, Muriel GANGA, Thierry MENDEZ

Procurations : Estelle CIRCLAEYS à Vincent GIRARD, Guillaume GARDEY DE SOOS à Elisabeth AGHION, Pascale MARTRE à Guillaume GELY, Alexia PEREZ à Sameh CHARFA, Sabrina VALETTE à Frédérique TARDY

Absents : NEANT

Secrétaire de séance : Elisabeth AGHION

AFFAIRE 03 – TRANQUILLITE PUBLIQUE

INSTALLATION DE CAMERAS DE PHOTOSURVEILLANCE DE CHASSE

M. Girard expose le besoin pour la commune de lutter contre les dépôts sauvages et les incivilités ;

Considérant que l'installation d'un dispositif de photoprotection constitue un outil complémentaire aux actions menées par les services municipaux et les forces de sécurité,

Considérant que les emplacements des caméras ont été définis au regard des besoins,

Il demande d'approuver le principe de l'installation d'un système de photoprotection sur le territoire communal et d'autoriser l'installation de caméras sur les sites suivants :

- Haras des Canaux
- Chemin du Bourdelet
- Chemin de Cournonterral

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité des suffrages d'approuver le principe de l'installation d'un système de photoprotection sur le territoire communal et d'autoriser l'installation de caméras sur les sites désignés ci-dessus.